



## Reintegration a la nationalité

Par **fidele**, le **19/02/2016** à **15:14**

Bonjour. Je suis née en Algérie en 1951 donc 11 ans avant 1962. Mineure à l'époque, je ne pouvais décider pour telle ou telle nationalité. À l'âge adulte, les textes émis l' concernant cette tranche de la population n'étaient guère favorables nous n'étions même pas reçus pour des informations, nous n'avions même pas de réponse à nos écrits. J'estime que les 11 ans en tant que française font ma différence mon histoire. J'ai élevé mes enfants selon l'esprit français, au point que mon fils aîné est Français. Je suis mère et grand mère de deux petits enfants nés sur le sol français. Je souhaiterai réintégrer la nationalité française. Que dois je faire?

Par **fidele**, le **19/02/2016** à **15:19**

Mère et grand mère de français, née avant 1962, en 1951. Je souhaiterai réintégrer la nationalité française. Que dois je faire?

Par **youris**, le **19/02/2016** à **17:58**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **fidele**, le **19/02/2016** à **18:17**

Bonjour Youri. Désolée, ne croyez surtout pas que je sois ingrate mais il est très difficile de se servir du mobile pour une consultation juridique. je vous presente à tous des excuses. Merci pour tout.

Par **youris**, le **19/02/2016** à **20:04**

bonsoir,  
comme vous étiez mineur vous avez suivi le choix de la nationalité fait par vos parents à l'indépendance de l'algérie en application des accords d'évian.

à l'époque les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française même s'ils pouvaient conserver la nationalité française en faisant une demande de reconnaissance de nationalité française que très peu ont demandé ce qui est logique quand un pays accède à l'indépendance après plusieurs années de guerre de libération.

salutations

Par **fidele**, le **19/02/2016** à **20:25**

Je vous remercie.